



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 52702

Texte de la question

Mme Valérie Corre interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur la sortie de la précarité des personnels accompagnant les enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires. Le rapport intitulé « Professionnaliser les accompagnants pour la réussite des enfants et adolescents en situation de handicap », remis en mai 2013, préconise la sortie de la précarité de ces personnels recrutés sur des contrats de courte durée. Les accompagnants des jeunes handicapés (AJH) seraient recrutés sur contrat à durée indéterminée de droit public par un groupement d'intérêt public (GIP). Elle souhaiterait connaître les suites que le ministère entend donner à ce rapport et en particulier les conditions de recrutement et de formation de ces personnels indispensables à la réussite des jeunes handicapés.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Corre](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52702

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2771

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)